

VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF

Règlement de la consultation et cahier des charges

CHAPITRE I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : Lycée Général MARCEAU
BP 10309
2 rue Pierre Mendès France
28006 CHARTRES CEDEX

Représenté par : M. MASSINA
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée MARCEAU

B – MARCHE N°

Date de signature

**Objet du marché : VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF EN RUSSIE POUR
LE LYCEE MARCEAU DE CHARTRES.**

Date limite de dépôt des offres : le 20 mars 2021 à 23 heures.

Procédure de consultation :

Marché dispensé de procédure en application de l'article R. 2122-8
du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales
Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 10 pages numérotées de 1 à 10.

CHAPITRE II – MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références réglementaires :

Marché dispensé de procédure en application de l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, compte tenu de l'estimation du coût de la prestation (inférieur à 40 000 € H.T).

CHAPITRE III – REGLEMENT DE CONSULTATION

A - Date et heure limites de dépôt des offres :

Le 20 mars 2021 à 23 heures au plus tard.

B - Modalités d'envoi dématérialisé :

Offres à déposer sous forme dématérialisée sur la plateforme de publication du site Internet de l'AJI à l'adresse suivante : <https://association.aji-france.com/>

Les offres doivent être déposées dans la consultation du Lycée Marceau insérée sur ce site et correspondante au marché susvisé.

C - Adresses de réception :

Les offres devront être libellées à l'attention du :

**LYCEE GENERAL MARCEAU
(Marché Voyage RUSSIE)
A l'attention de M. MASSINA
BP 10309
2 rue Pierre Mendès-France
28006 CHARTRES CEDEX**

D – Critère de choix avec leur ordre de priorité :

	Pondération
1 – Adéquation par rapport à notre demande	40 %
2 – Prix	30 %
3 – Confort pour les déplacements	15 %
4 – Modalités de l'assurance individuelle et collective	15 %

E – Coordonnées pour les demandes de renseignements :

Mme Valérie BRANDON- Tél. : 02 37 91 62 18

F – Variantes :

- Les variantes sont acceptées
Les variantes ne sont pas acceptées

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la prestation d'un transport en RUSSIE pour un groupe de 24 personnes maximum.

Article 2 : Allotissement

- ♦ Lot unique : transport aérien AEROPORT PARIS / ST PETERSBOURG et Retour

Les candidats peuvent soumissionner à seulement l'une ou l'autre des deux propositions de choix d'aéroport composant le lot unique du présent appel d'offre.

Article 3 : Période

La période doit être comprise entre le 02 et le 11 février 2022 (période préférentielle)
OU

Entre le 03 et le 12 février 2022

Article 4 : Détail des prestations et des prix

Descriptif technique et détail du lot unique :

La prestation comprend :

- Le transport aérien d'un aéroport parisien (Orly ou Charles de Gaulle) vers ST PETERSBOURG et retour.
- Le vol doit être direct ou avec escale (mais un vol direct de préférence)
- Le vol doit s'effectuer en classe économique, avec bagages en soute.
- L'horaire d'arrivée à Saint Pétersbourg doit être compris entre 7h et 20 h.
- Il doit être prévu une possibilité d'ajustement de l'effectif à la baisse de 10 personnes maximum, sans pénalité, jusque fin septembre 2021.
- Il conviendra de prévoir les modalités d'assurance individuelle et collective ainsi que les pénalités financières éventuelles qui resteraient à la charge de l'établissement en cas d'annulation totale ou partielle.

Les entreprises devront remplir le bordereau des prix (Annexe 1) et joindre un devis détaillé. Dissocier prix du billet qui doit être fixe, la taxe aéroport, l'assurance. Préciser la date jusqu'à laquelle ce prix est garanti.

Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Décret N° 77-699 du 27 mai 1977 modifié).

Qualité :

La prestation devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Il devra fournir les caractéristiques techniques correspondant à l'hébergement et la restauration, le cas échéant.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés :

- * Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- * Un bordereau des prix (annexe 1)

Article 7 : Prix et rythme des paiements

Nature des prix : Les prix sont unitaires.

Forme des prix : Les prix sont fermes.

Mode de règlement :

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte du client.

Un acompte de 100 € par personne participant au voyage sera versé par le Lycée au plus tard deux mois avant le départ.

Le solde sera versé par le Lycée après remise des documents permettant la réalisation du voyage ; ces documents devront être transmis au Lycée par voie électronique et par voie postale au moins une semaine avant le départ.

Le paiement du solde sera effectué dans un délai maximum d'une semaine suivant réception des billets d'avion par le Lycée.

Conformément à l'article L2192-13 du Code de la Commande Publique, le retard de paiement fait courir des intérêts moratoires et donne droit au versement d'une indemnité forfaitaire dont le taux est fixé par voie réglementaire.

Article 8 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt des pénalités par jour de retard et sans mise en demeure préalable.

Article 9 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article L2195-1 et notamment les articles L2195-2 à L2195-6 du Code de la Commande Publique.

CHAPITRE V : DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat atteste sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit de son marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, de sa compétence, de sa situation financière et de sa capacité à candidater au marché, ainsi notamment :

- qu'il ne tombe pas sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner découlant de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;
- qu'il est en règle avec le Code du Travail, les législations portant sur les travailleurs handicapés et qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des services :

Pays de l'Union Européenne (France comprise)
Pays membre de l'OMC
Autres

CHAPITRE VI : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :
E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modifications ni réserves :

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Lot unique :

Prix : Voir annexe financière

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB complet comportant notamment les numéros IBAN et BIC.

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et cachet de la société

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Le Proviseur

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Cette notification peut être opérée sur le site de l'AJI. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur ce site.

En cas de notification, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____ , le

Le Titulaire

AVERTISSEMENT :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

Les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre I et II)

Le Cahier des Clauses Particulières (Chapitres III et IV)

Les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres V et VI)

ANNEXE 1

BORDEREAU DES PRIX

Entre :

L'entreprise :
.....
.....

Représentée par M.....

Et le LYCEE MARCEAU à Chartres représenté par son Proviseur, M. Yann MASSINA.

Il est décidé de la fourniture de la ou les prestations suivant les tarifs indiqués :

Libellé	Vol	Prix HT	TVA	Prix TTC
Proposition Orly	Direct			
	Avec escale			
Proposition Charles de Gaulle	Direct			
	Avec escale			

Pour l'entreprise
Le représentant

Pour le Lycée
Le Proviseur